

Réforme moto : informations sur la programmation des examens



De Frederic GILLODES (par AdER) <frederic.gillodes@interieur.gouv.fr>
À delegues-dsr-erpc@interieur.gouv.fr <delegues-dsr-erpc@interieur.gouv.fr>
Répondre à Frederic GILLODES <frederic.gillodes@interieur.gouv.fr>
Date 21/01/2020 18:36

Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

Veillez trouver ci-dessous des informations relatives à la mise en place du nouvel examen moto.

- **Durée des épreuves**

- hors circulation, 10 minutes (1 unité) ;
- circulation, 40 minutes (4 unités).

- **Nombre d'unités quotidien : 42 (durée quotidienne inchangée)**

- **Organisation prévue des sessions :**

- session 1, [08:00](#) : 12 unités
- session 2, [10:00](#) : 12 unités
- session 3, [13:30](#) : 10 unités
- session 4, [15:10](#) : 8 unités

- **Réduction d'unités au début de la réforme**

Pour tenir compte de la mise en place de la réforme moto, nous prévoyons une réduction d'unités sur les 3 premiers jours d'examen de chaque IPCSR programmés en A.

Ainsi, les 3 premiers jours d'examen moto de chaque inspecteur seront réduits de 4 unités le matin, et de 2 unités l'après-midi, soit 6 unités pour une journée complète.

Attention : ce dispositif d'accompagnement est limité dans le temps et prendra fin le 30 juin 2020.

Organisation recommandée des sessions avec réduction d'unités :

- session 1, [08:00](#) : 10 unités
- session 2, [10:00](#) : 10 unités
- session 3, [13:30](#) : 8 unités
- session 4, [15:10](#) : 8 unités

- **Nouvelle procédure d'évaluation**

Le guide vous sera transmis à l'issue de la semaine de formation des formateurs.

- **Publication réglementaire**

L'arrêté sera publié prochainement.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

Bien cordialement,

BRPCE

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.